



Circulaire n° 4209 du 07/11/2012

**Formation initiale des chefs d'atelier et des chefs de travaux d'atelier – Demande d'inscription**

FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

**Réseaux et niveaux concernés**

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : tous

**Type de circulaire**

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

**Période de validité**

- A partir du
- Du            au

**Documents à renvoyer**

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

**Mot-clé :**

Formations, chefs de travaux,  
chefs de travaux d'atelier

**Destinataires de la circulaire**

- Aux Chefs des établissements d'enseignement de plein exercice et de promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux directeurs des Centres de dépaysement et de plein air ;
- Au directeur du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Au directeur du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux directeurs des internats autonomes de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Signataire**

Ministre /                      Julien NICAISE, Directeur général  
Administration :              Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la  
   Fédération Wallonie-Bruxelles

**Personnes de contact**

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Ilham CHOUGRANI	02/413.33.72	ilham.chougrani@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Nicolas LIJNEN	02/413.31.84	nicolas.lijnen@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Donnant suite à la circulaire n° 4138 du 13 septembre 2012, j'ai l'honneur de vous confirmer par la présente circulaire le lancement des inscriptions aux formations aux fonctions de chef d'atelier et de chef de travaux d'atelier.

Je vous invite à porter celle-ci sans délai à la connaissance de l'ensemble des membres de votre personnel, y compris ceux qui sont éloignés du service.

Les formations aux fonctions de chef d'atelier et de chef de travaux d'atelier s'articulent autour de trois modules (administratif, pédagogique et relationnel) qui se dérouleront au Centre d'Autoformation et de formation continuée de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (1 La Neuville, 4500 TIHANGE-HUY).

Les membres du personnel qui souhaitent prendre part à ces formations sont invités à renvoyer par pli recommandé **pour le 21 novembre au plus tard**, le formulaire en annexe 1, à l'adresse suivante :

**Direction générale des Personnel de l'enseignement organisé  
par la Fédération Wallonie Bruxelles  
44 Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles**

J'attire votre attention quant au fait que l'acceptation de votre inscription ne signifie pas nécessairement que vous remplissez les conditions de participation aux formations. Il sera en effet procédé à la vérification de toutes les conditions de participation dans les semaines qui suivront et avant l'épreuve finale sanctionnant le premier module de formation. Les candidats ne remplissant pas ces conditions en seront informés dans l'intervalle par courrier recommandé.

**Une première séance d'information sera organisée pour l'ensemble des candidats au C.A.F. de Tihange (1 La Neuville, 4500 TIHANGE-HUY), le 21 novembre. La séance aura lieu de 16h00 à 18h00 pour les candidats dont le nom de famille commence par une lettre allant de A à J et de 18h à 20h pour les candidats dont le nom de famille commence par une lettre allant de K à Z. Cette séance est obligatoire pour tous les membres du personnel qui s'inscrivent aux formations et fait partie intégrante des modules de formation.**

Les formations débuteront à partir du 24 novembre et auront lieu le mercredi après-midi et le samedi. Il est également possible qu'une part d'entre elles soit organisée durant les vacances scolaires si nécessaire.

Elles seront organisées de la manière suivante :

- Le module relationnel s'étendra sur 20 heures et sera commun pour les deux fonctions ;
- Le module pédagogique comprendra un tronc commun de 30 heures pour les deux fonctions, auquel s'ajouteront 15 heures de formation supplémentaires pour les candidats chefs de travaux d'atelier ;
- Le module administratif s'étendra sur 30 heures et sera commun pour les deux fonctions.

**Application de l'article 23 du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection permettant l'octroi de dispenses aux formations :** les candidats qui estiment pouvoir bénéficier d'une dispense pour le suivi et la certification d'un module de la formation, notamment parce qu'ils ont suivi et réussi d'autres formations similaires, doivent envoyer le formulaire joint en annexe 2 dûment complété et accompagné de tout document probant à l'adresse susmentionnée.

Tout renseignement complémentaire au sujet de cette circulaire peut être obtenu auprès de Mme Ilham CHOUGRANI (02/413.33.72, [ilham.chougrani@cfwb.be](mailto:ilham.chougrani@cfwb.be)) et de M. LIJNEN Nicolas (02/413.31.84, [nicolas.lijnen@cfwb.be](mailto:nicolas.lijnen@cfwb.be)).

D'avance, je vous remercie pour votre collaboration.

Julien NICAISE  
Directeur général

FORMATIONS DES CHEFS D'ATELIER ET CHEFS DE TRAVAUX D'ATELIER DE  
L'ENSEIGNEMENT ORGANISE PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE (DECRET DU  
04 JANVIER 1999)

**INSCRIPTION**

NOM .....  
Prénom .....  
Domicilié à .....  
Matricule .....  
GSM .....  
Téléphone .....

Entourez la mention utile :

1. Je m'inscris à la formation à la fonction de chef d'atelier.
2. Je m'inscris à la formation à la fonction de chef de travaux d'atelier.
3. Je m'inscris aux formations aux fonctions de chef d'atelier et de chef de travaux d'atelier.

**Date :**

**Signature**

Application de l'article 23 du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion  
et de sélection permettant l'octroi de dispenses aux formations

**Demande de dispense(s)**

Je soussigné

Nom :

Prénom :

Matricule :

Domicilié.....sollicite la  
dispense du suivi et de l'épreuve du (barrez les mentions inutiles):

- module de formation administratif ;
- module de formation pédagogique;
- module de formation relationnel.

Je joins en annexe tout document probant justifiant la demande de dispense(s).

**Date :**

**Signature**